

Rabat, le

24 AVR. 2013

AGREMENT N° MS10-0204/01
Renouvellement n° 2

L'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) renouvelle par la présente, l'agrément des candélabres pour éclairage public de fabrication VALMONT, pour être installés sur le réseau de l'ONEE, de hauteurs, formes et références suivantes :

- candélabres cylindro-conique, de références AURIGAM et ANTARESM de hauteurs 8, 9, 10, 11 et 12m ;
- candélabres octo-conique, de références STARMS, GALAXIEM1, GALAXIEM et GALAXIEMR de hauteurs 8, 9, 10, 11 et 12m.

Il reste entendu que :

- L'ONEE dégage toute responsabilité en cas de tout autre usage que celui susvisé ;
- L'ONEE se réserve le droit de procéder au retrait du présent agrément et d'user de toutes les voies de recours, en cas de tout usage portant préjudice à ses intérêts.

L'ONEE doit être avisé de toute modification de conception ou de fabrication à apporter sur ledit matériel, et ce, même dans le sens de l'amélioration de la qualité.

Le présent agrément, accordé à titre précaire, est valable pour une période de 3 (trois) ans, à compter de la date son émission. Il pourra être suspendu ou annulé si ledit matériel présente un mauvais comportement en exploitation, un vice de fabrication ou un défaut de matière.

Le Directeur Général

Ali FASSLEHRI